SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
22 NOV. 2023
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 59

Le Samedi 18 novembre 2023 à 9h00, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Mooslargue, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 6 novembre 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 49 Membres sont présents et 10 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/26/2023

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire OCCE de l'école primaire de Retzwiller dans le cadre d'une classe d'eau

Considérant le besoin de partager les enjeux de l'eau face au changement climatique et notamment l'aggravation de la sécheresse et des étiages ;

Considérant la nécessité de sensibilisation de la population aux problématiques liées à l'eau et notamment le public scolaire,

Considérant le soutien financier par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse du projet de classe d'eau ;

Considérant la demande de subvention faite par la coopérative scolaire par courrier du 2 mai 2023 à M. le Président de l'EPAGE Largue,

Le Comité syndical décide, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- D'octroyer une subvention à la coopérative scolaire OCCE de l'école primaire de Retzwiller
- De fixer le montant de la subvention à 300 €
- de donner pouvoir à M. le Président pour mener les démarches nécessaires au versement de la subvention

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 22.11.2023

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 21 novembre 2023

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.